

Département du Jura
Arrondissement de Lons le Saunier
Nombre des Conseillers : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 11

Séance du 4 mai 2023
Sous la présidence de
Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire

Convocation : le 27 avril 2023
Affichage : du 5 au 11 mai 2023

Présents : MM GRANDVUINET Gilles, ANTHONIOZ Patrice, CATTENOZ Laurent, BARRIOD Emmanuel, DUVAL Damien, DUVAL Vincent, SONNET Jocelyn, Mmes STEINMESSE Joëlle, GRAS Christine, CATTENOZ Myriam, PARENT Bénédicte

Absents excusés : MM DUVAL Jean-Marc, CATTENOZ Hervé, Mme CLEMENT Anne-Laure

ORDRE DU JOUR :

- 1 Signature du registre des délibérations du 6 avril 2023 ;
- 2 Compte-rendu des délégations prises par le Maire ;
- 3 Retrait de la commune de Songeson du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole ;
- 4 Créances irrécouvrables ;
- 5 Achat d'une épareuse ;
- 6 Aire de jeux / city park
- 7 Boulodrome
- 8 Questions diverses

Objet : Signature du registre des délibérations du 6 avril 2023

Il n'y a pas d'observation concernant les délibérations prises ce jour-là. Chacun des membres présents signe le registre.

Objet : Compte-rendu des délégations prises par le Maire

Néant

Délibération 2023-016

OBJET : Aire de jeux avec ou sans city park

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le city park qui serait accolé à l'aire de jeux précédemment votée (délibération N° 2022/050 du 15 décembre 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 4 voix pour et 7 voix contre

REJETTE la proposition de city park accolé à l'aire de jeux.

Délibération 2023-017

OBJET : OBJET : Retrait de la commune de Songeson du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagne

A la suite de la délibération prise par le Comité syndical du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagne le 5 avril 2023, acceptant le retrait de la commune ci-dessus dénommée, le Conseil Municipal est également appelé à se prononcer sur cette demande de retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le retrait de la commune de Songeson du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagne.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

Délibération 2023-018

OBJET : Admission en non-valeur budget EAU

Le Maire explique que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables est décidée par la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. L'article R276.2 du livre des procédures fiscales précise que l'irrécouvrabilité d'une créance « *est constatée lorsque les diligences visant au recouvrement s'avèrent impossibles ou vaines. L'irrécouvrabilité est également constatée lorsque les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.* » .

Le SGC de Poligny a établi une liste complémentaire de créances irrécouvrables et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PRONONCE la non-valeur des titres présentés par le SGC de Poligny pour un montant total de 3 748.00 € sur le budget EAU.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2023-019

OBJET : Achat d'une faucheuse d'accotement (épareuse)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat d'un nouveau matériel pour le tracteur de la Commune.

Il présente aux Conseillers un devis de l'entreprise GARNIER de Levier pour une faucheuse d'accotement d'un montant HT de 12 800 € et TTC 15 360 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE l'achat d'une faucheuse d'accotement (épareuse) pour un montant de 12 800 € HT à l'entreprise GARNIER de Levier.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2023-020

Néant

Délibération 2023-021

Néant

Délibération 2023-022

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023/014 DU 6 AVRIL 2023

OBJET : Tarifs des concessions dans le cimetière communal de Ney

Monsieur le Maire rappelle que les cases du Columbarium restent propriétés de la commune et doivent être mise à disposition des concessionnaires pour certaines périodes définies qui peuvent être renouvelées. En revanche, les cavurnes sont cédées aux concessionnaires. A la vente s'ajoute une concession pour des périodes définies qui peuvent être renouvelées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE des tarifs suivants à compter du 15 mai 2023 :

CIMETIERE (pour 2m2)		
=>	Concession pour 15 ans	100 €
=>	Concession pour 30 ans	200 €
=>	Concession pour 50 ans	400 €
CAVURNE (pour 2 m2)		
Prix de la cavurne : 500 € et		
=>	Concession pour 15 ans	300 €
=>	Concession pour 30 ans	600 €
=>	Concession pour 50 ans	1 000 €
COLUMBARIUM (case)		
=>	Concession pour 15 ans	800 €
=>	Concession pour 30 ans	1 100 €
=>	Concession pour 50 ans	1 500 €

Approbation de la séance du 4 mai 2023

Délibération 2023/016 : Aire de jeux avec ou sans city park ; **Délibération 2023/017** : Retrait de la commune de Songeson du Syndicat Horticole et d'Embellissement de la Région de Champagnole ; **Délibération 2023/018**: Admission en non-valeur budget Eau ; **Délibération 2023/019** : Achat d'une faucheuse d'accotement (épareuse) ; **Délibération 2023/020** : Néant ; **Délibération 2023/021** : Néant ; **Délibération 2023/022** : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2023/014 DU 6 AVRIL 2023, Tarifs des concessions dans le cimetière communal de Ney

	Signatures Délibérations N° 2023/016 à 022
M. GRANDVUINET Gilles, Maire	
M. ANTHONIOZ Patrice	
Mme STEINMESSE Joëlle	
M. CATTENOZ Laurent	
Mme GRAS Christine	
M. DUVAL Jean-Marc	Absent excusé
Mme CATTENOZ Myriam	
M. BARRIOD Emmanuel	
M. DUVAL Damien	
M. DUVAL Vincent	
M. SONNET Jocelyn	
M. CATTENOZ Hervé	Absent excusé
Mme CLEMENT Anne-Laure	Absente excusée
Mme PARENT Bénédicte	